

**DELIBERATION**  
**DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 06 FEVRIER 2023**

**L'an deux mil vingt-trois, le lundi six février à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur youtube. Elle est disponible sur le site de la commune.**

*Date de convocation :*

Mardi 31 janvier 2023

**Présents :** Mesdames, Messieurs BONNAFOUS Catherine, CAÏTUCOLI Christiane, DEGUILLARD Julie, GEZEQUEL Damien, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOUAULT Jaroslava, JOURDAN Christiane, LE GUENNEC Jean-Michel, LEFEUVRE Gaël, LEJOLIVET Bertrand, MAHÉO Aude, NOULLEZ Sébastien, PEROT Marlène, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, POINTIER Virginie, RAOUL Gérard, SERANDOUR Cyril, SIMON Didier, SOUQUET Eric, THÉRAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VAN CAUWELAERT Damien

*Mis en ligne :*

Vendredi 10 février 2023

**Procurations de vote et mandataires :** Mme ANDRÉ-SABOURDY Isabelle ayant donné pouvoir à Mme MAHEO Aude, M. DA CUNHA Manuel ayant donné pouvoir à Mme BONNAFOUS Catherine, M.LETENDRE Christophe ayant donné pouvoir à Mme DEGUILLARD Julie, Mme MÉTAYER Chrystèle ayant donné pouvoir à Mme THERAUD Carine, Mme VALLEE Priscilla ayant donné pouvoir à M.NOULLEZ Sébastien

*Nombre de Conseillers en exercice :* 29

**Absente :** DORIA Anne

Présents : 23  
Votants : 28  
Quorum : 15

M. Frédéric PIERRE est nommé secrétaire de séance.

Mme Véronique COGEN-LE NOZER, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 31 janvier 2023) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

**2023-10 - Urbanisme : Programme d'Action Foncière Métropolitain : rachat du 37 ter rue Duguesclin**

Elu référent : Gaël LEFEUVRE

**VU** l'avis de la commission urbanisme et transition écologique du 24 janvier 2023

Par convention n° 12.1252 du 20 décembre 2012, la commune de Thorigné-Fouillard et Rennes Métropole ont décidé le portage pour une durée de 5 ans, dans le cadre du Programme d'Action Foncière, d'une propriété non bâtie d'une superficie totale de 600 m<sup>2</sup> située à Thorigné-Fouillard au 37 ter, rue Duguesclin et cadastrée sous le numéro 511 de la section AL.

Cette propriété a été acquise au prix de 58 500 € (hors frais) et la commune verse une contribution d'un montant annuel de 532,35 €.

La convention de mise en réserve a été prolongée de 5 ans, soit le 31 octobre 2022-

Par décision n° B 21.225 du Bureau Métropolitain en date du 3 juin 2021, en prévision du terme de la convention de portage foncier, il a été décidé de la cession à la commune de Thorigné-Fouillard au prix d'acquisition (58 500 €) auquel s'ajoutent les frais d'acquisition (frais notariés soit 6 244,96 €), soit un montant de 64 744,96 €.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité (28/28 voix), les membres du Conseil municipal décident :**

**D'APPROUVER** le rachat, auprès de Rennes Métropole et aux conditions mentionnées ci-dessus, de la propriété non bâtie d'une superficie totale de 600 m<sup>2</sup> située à Thorigné-Fouillard au 37 ter, rue Duguesclin et cadastrée sous le numéro 511 de la section AL et dont la convention de portage foncier est arrivée à son terme ;

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier, en particulier l'acte authentique.

**Pour extrait conforme,**

**Le Maire,**

**Gaël LEFEUVRE**

